

Réalité virtuelle à l'école: itinéraire d'un fiasco

PAR CLÉMENT LE FOLL ET CLÉMENT POURÉ
ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 4 NOVEMBRE 2020

Une expérimentation lancée depuis 2018 dans l'académie de Toulouse prétend faciliter l'apprentissage de l'anglais par la réalité virtuelle. Coûteuse, elle a multiplié les couacs. Sans que le recteur, promu depuis conseiller de Jean Castex à Matignon, songe à stopper la machine.



Les casques testés en lycées. © DR

Casques de réalité virtuelle vissés sur la tête, les élèves évoluent dans un monde virtuel. Ils visitent un lycée situé à l'autre bout du monde, guidés par des commentaires audio en anglais. L'objectif ? Augmenter leur motivation grâce à ces immersions. Cette expérimentation de trois ans, unique en France, s'intitule APLIM. Initiée par le rectorat et l'université de Toulouse, la déclinaison de son acronyme en résume l'objectif : Apprentissage d'une langue vivante étrangère par immersion.

En septembre 2018, trois professeures d'anglais en lycée professionnel de la région sont les premières à tester le dispositif avec leurs classes de seconde. Le projet va tourner au calvaire : cadences infernales, logiciels incompréhensibles, séquences inadaptées au niveau des élèves. Presque deux ans après cet épisode, pourtant, APLIM poursuit son chemin, malgré des alertes des services toulousains de l'Éducation nationale qui dessinent un projet ayant causé plus de souffrance chez certains personnels investis que

de motivation chez les élèves impliqués. Un projet, qui plus est, au coût démesuré : 140 000 euros de financements publics.



Les casques déployés dans le cadre de l'expérimentation APLIM. © DR

Si APLIM est encore dans les tuyaux, l'actuel conseiller « éducation, enseignement supérieur, jeunesse et sports » de Jean Castex à Matignon n'y est pas étranger. En mai, alors que Benoît Delaunay était encore recteur de l'académie de Toulouse, il a reçu un rapport rédigé par sa délégation académique au numérique (DANE) suggérant l'arrêt d'APLIM. Benoît Delaunay n'a pas suivi ces recommandations. Et maintenu la dernière tranche de financement de 46 000 euros.

Alors que les États généraux du numérique pour l'Éducation se tiennent ces mercredi 4 et jeudi 5 novembre, portés par Jean-Michel Blanquer, ce projet apparaît typique d'une forme de « technosolutionnisme » en vogue dans l'administration, où ces technologies sont parfois perçues comme la solution miracle, malgré leur coût et des difficultés de fonctionnement. Une tentation que le Covid-19 et le confinement ne font qu'accentuer.

Symptomatique, ce projet APLIM a débuté en 2016. Une commune de la vallée de l'Ariège, Ax-les-Thermes, accueille alors Ludovia, l'université d'été du numérique éducatif. L'événement réunit enseignants, chercheurs et acteurs de l'Éducation nationale. Lors d'une table ronde sur la réalité virtuelle, Stéphanie Woessner, enseignante allemande d'anglais et experte en technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement, et Christophe Piombo, alors délégué académique au numérique éducatif de l'Académie de Toulouse, se rencontrent. Le duo envisage un projet éducatif autour de cette technologie.

La réflexion mûrit. Stéphanie Woessner propose des scénarios intégrant l'immersion dans l'apprentissage de l'anglais, le projet impliquerait à la fois des élèves de lycées professionnels français et d'enseignement général outre-Rhin. Banco. L'idée est retenue fin 2017 au ministère, comme projet incubateur, par la Direction du numérique éducatif, qui débloque des subventions. Piloté par la Délégation académique au numérique éducatif (DANE) de Toulouse, le projet baptisé APLIM est mené en partenariat avec l'université de Toulouse et Canopé, le réseau affilié au ministère de l'Éducation nationale qui édite des ressources pédagogiques transmédias.

Cette convention de partenariat, que Mediapart a consultée, établit une collaboration bénéficiant d'une subvention généreuse dans un contexte de réduction des budgets dans l'enseignement : 140 000 euros sur trois ans. L'université en est la principale bénéficiaire. Elle capte 40 000 euros par an, peut engager un doctorant. Canopé et l'académie récoltent 3 333 euros par an.

À la rentrée 2018, trois lycées professionnels français et un lycée allemand sont retenus : voilà des élèves de seconde qui apprennent l'anglais équipés d'un casque de réalité virtuelle. Les séquences sont élaborées par Stéphanie Woessner et les professeures de langue. Un chargé de projet et un expert technique de la DANE chapeautent le tout.

Très vite, la mécanique se grippe. À tel point que le 22 janvier 2019, une médiation syndicale est nécessaire pour réunir les parties prenantes. Les enseignantes impliquées abordent les dysfonctionnements : des logiciels trop complexes à mettre en œuvre, des séquences au niveau d'anglais inadapté aux élèves de seconde professionnelle, des incompréhensions liées à l'élaboration des séances pour des élèves allemands et français qui ne suivent pas le même cursus. « *Je comprends que les tâches demandées soient nécessaires, mais, à plein temps, la surcharge de travail est trop grande. Les visioconférences se terminent à minuit, la fatigue morale et mentale*

monte... », témoigne une professeure dans le compte-rendu. « *Le projet a induit beaucoup de souffrance* », regrette une autre.

Le rectorat de Toulouse nuance, lui, une réunion dont le but était « *d'acter la volonté de la première équipe d'enseignants de sortir du projet au motif d'une charge de travail incompatible avec la poursuite de cette expérimentation* », éludant la souffrance au travail exprimée par les enseignantes.

Secrétaire académique et membre du syndicat des enseignants de l'UNSA, Cyril Lepoint a joué le rôle de médiateur. Il décrit une réunion tendue où le fondateur d'APLIM, Christophe Piombo, a campé sur ses positions. « *Il a immédiatement donné les clés du camion à Stéphanie Woessner qui élaborait les séquences sans que personne ait son mot à dire. Avec de la bienveillance et de l'écoute, cette situation aurait pu être évitée* », estime le militant syndical. La réunion est un cul-de-sac. Les trois enseignantes se retirent. Cyril Lepoint regrette le sort qui leur a ensuite été réservé. « *Elles ont été écartées du pool de formatrices. On a mis des enseignantes engagées et compétentes sur la touche.* »

Mediapart a pu échanger avec une dizaine de personnes ayant participé, de près ou de loin, au projet APLIM. Nombres d'entre elles pointent du doigt « *le management à marche forcée* » de Christophe Piombo. Un ancien membre de la délégation académique au numérique dépeint un homme sachant manier le verbe et extrêmement directif. « *Je pense que c'est un politicard qui voulait faire son chemin, peu importe le fond* », conclut-il. Depuis novembre 2019, parti à l'académie de La Réunion, Christophe Piombo n'est plus impliqué dans le projet qu'il a fondé. Contacté, il nous a renvoyés vers le rectorat de Toulouse.

Le profil de Stéphanie Woessner, la professeure franco-allemande derrière APLIM, interroge par ailleurs corps enseignant et personnel de la DANE de Toulouse. Professeure agrégée d'anglais et de français dans des lycées de Bade-Wurtemberg, elle endosse parfois une casquette moins compatible avec son rôle de fonctionnaire : consultante dans le domaine de l'innovation dans l'éducation.

Parmi les clients **renseignés sur son site Internet**, on trouve Samsung Allemagne, qui équipe les lycées dédiés **au projet APLIM en smartphones**, casques de réalités virtuelles et caméras. Elle est aussi ambassadrice de CoSpaces, qui constitue avec VTIME et HoloBuilder le triptyque de logiciels utilisés dans le cadre du projet APLIM. Un rôle **qui lui offre des réductions** sur le matériel CoSpaces si elle parvient à le promouvoir. « *Cette ambiguïté a posé des cas de conscience chez les collègues en poste* », confie Cyril Lepoint. Sollicitée, Stéphanie Woessner nie tout dysfonctionnement et explique ne jamais avoir été rémunérée dans le cadre d'APLIM, « *qui s'effectuait sur son temps libre* ».

Si la situation est moins désastreuse avec les lycées qui reprennent le flambeau en 2019, le projet APLIM continue d'inquiéter. Une réunion de novembre 2019, en présence d'un représentant du réseau Canopé, de l'inspectrice de l'éducation nationale pour l'anglais, de la chercheuse affiliée au projet et des membres de la DANE, détaille la nécessité de revenir aux fondamentaux de la convention de partenariat et de mieux impliquer le réseau Canopé.

Quelques mois plus tard, en avril 2020, un document rédigé par la DANE de Toulouse, à la demande de la direction du numérique de l'Éducation nationale, dresse le bilan des deux premières années. Mediapart a pu consulter ce texte, récit des difficultés rencontrées : deux démissions au sein de la DANE, dont le chargé de mission compétent en charge du dossier ainsi que celle de l'enseignante engagée dans l'expérimentation ; douze commissions de suivi en un an et demi, aucun chargé de mission de la DANE pour prendre en charge ce dossier ; des équipements inutilisables pour les autres enseignants.

Les logiciels CosPaces et HoloBuilder sont vivement critiqués. Le premier « *nécessite un minimum de compétences liées à l'algorithmique et à la programmation. Il relève davantage des mathématiques et de la technologie* », constate le rapport, qui égratigne également HoloBuilder, « *utilisé dans le secteur de la construction, payant*

et non compatible [avec le] règlement général sur la protection des données », ce texte européen qui fixe le cadre pour la protection des données.

Le rapport s'attarde également sur le coût du projet. « *En plus de la subvention de 140 000 euros, il y a eu l'engagement de vacataires pour remplacer les personnels de la DANE détachés à plein temps* », énumère un proche du dossier. À cela s'ajoutent 972 euros pour payer les licences CoSpaces et 27 100 euros pour les casques et caméras 360°. « *Quand j'ai vu l'équipement numérique du projet qui dormait dans des tiroirs alors que je n'arrive pas à obtenir huit tablettes numériques pour mon établissement, ça m'a fait quelque chose* », s'émeut un ancien de la DANE. Un avis partagé par un autre proche du dossier, qui estime « *que ces ressources auraient pu être allouées sur des projets liés à l'école inclusive* ».

Les conclusions du document sont rédigées en gras et majuscule. « **PROJET ANXIOGÈNE, COÛTEUX ET AUX OBJECTIFS DÉSORMAIS ILLISIBLES POUR L'ENSEMBLE DES ACTEURS. DEMANDE L'ARRÊT FINANCIER IMMÉDIAT DU PROJET AFIN DE BASCULER LES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES SUR DES BESOINS RÉELS ET CONCRETS.** »

Forte de ces éléments, la direction du numérique pour l'éducation recommande de ne pas financer la troisième tranche du projet, établie à 46 666 euros. La convention de partenariat explique en effet que la convention « *peut être résiliée, à tout moment, à la demande de l'académie pour motif d'intérêt général* ».

Ce rapport remonte jusqu'aux plus proches collaborateurs du recteur Benoît Delaunay, qui sont au courant depuis plusieurs mois des difficultés d'APLIM. Pourtant, d'après nos informations, Benoît Delaunay prend en juin 2020 le contre-pied des retours de terrain : il maintient la troisième tranche de financement du projet, jugeant « *très délicat de revenir sur nos engagements* ».

Contacté sur ces éléments qui ont fait pencher la balance, le cabinet de Benoît Delaunay, aujourd'hui à Matignon, nous a indiqué avoir sollicité l'inspection pédagogique des langues. « *La pilote pédagogique*

avait dressé au printemps un bilan très positif de l'expérimentation et indiqué une volonté des partenaires de la poursuivre », confie-t-il. Même son de cloche pour le rectorat de Toulouse qui dresse un bilan positif de la deuxième année du projet et insiste. « En février 2019, une nouvelle équipe a été constituée à partir d'enseignants de quatre établissements de l'académie. Les enseignants se sont formés et adaptés, les apprentissages en langues ont pu être menés à travers les scenarii proposés en conformité aux exigences des programmes. Les élèves ont acquis des compétences langagières mais aussi transversales : collaboration, entraide, usage de nouveaux outils. » Un bilan tout en contradiction avec celui de la direction

du numérique éducatif au ministère et la DANE de Toulouse, rédigé en avril 2020. Le numérique est décidément loin encore de faire l'unanimité.

Boîte noire

La majeure partie des personnes interrogées dans cette enquête a répondu sous couvert d'anonymat. Plusieurs interlocuteurs nous ont renvoyés vers le service de communication de l'académie de Toulouse. Certains ont accepté de témoigner dans un premier temps, avant de se rétracter, notamment les membres de la DANE chargés du projet la première année, la doctorante adossée au projet, et les trois enseignantes l'ayant quitté courant 2019. Les membres de la DNE n'ont pas répondu à nos demandes, tout comme un inspecteur de l'Education nationale mentionné à plusieurs reprises dans les documents que nous avons obtenus.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.